Saint-Louis

La belle à découvrir !

Février 2024

CE MOIS-CI À L'INTÉRIEUR

- Séance ordinaire du conseil
- Avis public
- Les nouveautés de la Bibliothèque
- Commission des loisirs - Élections
- FADOQ / Brunch
- Inscription camp de jour 2024
- Souper cabane à sucre
- Chasse aux cocos
- En route vers le 150e
- Félicitations Ferme Valrick
- Inscriptions des nouveaux élèves
- Et plus !

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS

750, rue St-Joseph

L'ÉCHO

DU 12 AU 16 FÉVRIER 2024

LES JOURNÉES DE LA **PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE**

#JPS2024

À LA MAIRIE

Yvon Daigle
Maire
450-788-2635

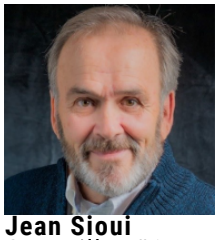

Jean Sioui
Conseiller #1
450-788-2080

Jean-Claude Drolet
Conseiller #2
450-788-2020

Patrice Forcier
Conseiller #3
450-788-2514

Robert Charron
Conseiller #4
514-588-1425

Jean-Pierre Arpin
Conseiller #5
450-788-2726

Jacques Mathieu
Conseiller #6
450-788-2413

Directrice générale
Mme Joscelyne Charbonneau, poste 2001
dg@saint-louis.ca

Secrétaire-trésorière adjointe
Mme Guylaine Lapierre, poste 2002
admin@saint-louis.ca

Inspecteur en bâtiment
M. Serge Vaillancourt poste 2003
permis@saint-louis.ca

Responsable des loisirs et adjointe à l'administration
Mme Lyne Labelle, poste 2005
Mme Stéphanie Charbonneau
loisirs@saint-louis.ca

Responsable de la Bibliothèque
Mme Isabelle Leclerc, poste 2008

Contremaitre aux travaux publics
M. Richard Drapeau, poste 2004
voirie@saint-louis.ca
Journalier
M. Mathieu Ménard Sansoucy
Préposée aux Espaces verts, parcs et ménage
Mme Chantal Cloutier

Bureau municipal:
750, rue St-Joseph
Sant-Louis (Québec) J0G 1K0
Téléphone: **450-788-2631**
www.saintlouis.ca
Municipalité de Saint-Louis

Urgence:
Fin de semaine et jours fériés
Cellulaire: 450-779-9388

Heures de bureau:
Du lundi au jeudi de 8h30 à midi et de 13h00 à 16h00
Vendredi Fermé

Location du Centre récréatif
450-788-2631 poste 2002

Animaux - SPA Drummondville
1-855-472-5700

Fadoq
Jean Trempe, président
579-489-2696

Aline Méthot, responsable des cartes de membre
450-788-2926

Fabrique St-Louis
931, St-Edouard à Saint-Jude
450-792-3943

MRC des Maskoutains

Administration	**450-774-3141**
Évaluation	**450-774-3141**
Cours d'eau	**450-774-3141**
Transport adapté	**450-774-8810**
Transport collectif	**pour information 450-774-3170**

MRC des Maskoutains
Un monde à votre mesure

Pompiers - Police - Ambulance
911 / 310-4141
***4141**

SERVICES MUNICIPAUX

INSPECTEUR EN BÂTIMENT
L'inspecteur en bâtiment, est disponible les MARDIS ET MERCREDIS, sur rendez-vous. Vous devez communiquer avec lui au 450-788-2631 poste 2003 avant de vous présenter.
Merci de votre collaboration

FEU EN PLEIN AIR
Vous devez faire la demande pour un permis de feu auprès de monsieur Jacques Mathieu
450-788-2413

RÉCUPÉRATION DE PILES AU BUREAU MUNICIPAL
Vous pouvez déposer vos piles au bureau municipal durant les heures d'ouvertures.
Les piles acceptées sont:
AA, AAA, C, D et 9 volts.

VERSEMENT DES TAXES

1er versement:	**11 mars 2024**
2e versement:	25 avril 2024
3e versement:	10 juin 2024
4e versement:	25 juillet 2024
5e versement:	10 septembre 2024
6e versement:	28 octobre 2024

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DU 5 FÉVRIER 2024

Séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Louis, tenue à la salle du conseil de Saint-Louis, lundi le 5 février 2024 à 20h00 à laquelle séance sont présents: Messieurs les conseillers: Jean Sioui, Patrice Forcier, Robert Charron, Jean-Pierre Arpin, Jacques Mathieu, Jean-Claude Drolet. Formant quorum et siégeant sous la présidence de monsieur Yvon Daigle, maire. Est aussi présente madame Joscelyne Charbonneau, directrice générale et greffière-trésorière.

Ouverture de la séance
Constatation du quorum et déclaration d'ouverture de la séance;

Administration générale
Adoption de l'ordre du jour;
Adoption du procès-verbal séance extraordinaire du 23 janvier 2024;
Dépôt de la liste des déboursés du mois et adoption des comptes à payer;
Adoption du Règlement numéro 545-23 relatif à la démolition d'immeubles;
Adoption du règlement numéro 553-24 décrétant une dépense de 318 708 $ et un emprunt de 318 708 $ pour la conception, fourniture et installation d'une aire de jeux d'eau avec système de récupération d'eau et bâtiment de service;

Sécurité publique
Aucun sujet

Transport
Autorisation de paiement : ZSécur – identification du garage municipal;

Hygiène du milieu
Aucun point

Santé et bien-être
Aucun point

Aménagement, Urbanisme et Développement
Dépôt de la liste des permis émis – janvier 2024;
Octroi de contrat : Alain Delorme Urbaniste – modifications au plan et aux règlements d'urbanisme – concordance

Loisirs et Culture
Entretien de la patinoire 2023-2024 : paiement numéro 2;

Correspondances

Affaires diverses

Période de questions (Orales et écrites des citoyens)

Clôture de la séance

Message important

Dans la fin de semaine du 20 et 21 janvier 2024 , les conteneurs de déchets de l'École aux Quatre-Vents ont été utilisés à des fins autre que pour l'école ce qui a causé des désagréments inutile pour le personnel de l'établissement. Veuillez s.v.p. ne pas utiliser les conteneurs de déchets de l'école pour y déposer les vôtres. Vous pouvez vérifier la journée de la prochaine collecte de déchets dans le journal L'Écho ou sur le site Internet officiel de la municipalité au www.saint-louis.ca

Merci de votre collaboration

POUR PRENDRE CONNAISSANCE DES PROCÈS-VERBAUX, RENDEZ-VOUS SUR LE SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LOUIS À L'ADRESSE SUIVANTE: www.saint-louis.ca

Prochaine séance ordinaire du conseil
le lundi, 4 mars 2024 à 20h00

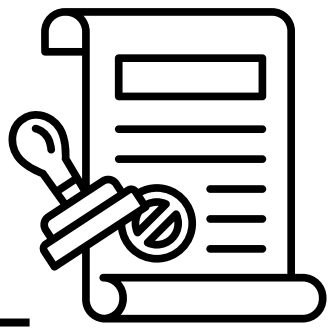

COMMISSAIRE À L'ASSERMENTATION

SUR RENDEZ-VOUS SEULEMENT

SERVICE GRATUIT
BUREAU MUNICIPAL
(450) 788-2631 poste 2002

Joscelyne Charbonneau
Commissaire à l'Assermentation

Avis public adressé à l'ensemble des personnes habiles
à voter de la municipalité
AVIS PUBLIC EST DONNÉ

AUX PERSONNES HABILES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES
SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE L'ENSEMBLE DE LA MUNICIPALITÉ

Lors d'une séance du conseil tenue le 5 février 2024, le conseil municipal de Saint-Louis a adopté le règlement numéro 553-24 intitulé : Règlement décrétant une dépense de 318 708 $ et un emprunt de 318 708 $ pour la conception, fourniture et installation d'une aire de jeux d'eau avec système de récupération d'eau et bâtiment de service.

Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que le règlement numéro 553-24 fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs nom, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Les personnes habiles à voter voulant enregistrer leur nom doivent présenter une carte d'identité : carte d'assurance-maladie, permis de conduire, passeport, certificat de statut d'Indien ou carte d'identité des Forces canadiennes.

Le registre sera accessible de 9 heures à 19 heures le 29 février 2024, au bureau de la municipalité de Saint-Louis situé au 750, rue Saint-Joseph.

Le nombre de demandes requis pour que le règlement numéro 553-24 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de 85. Si ce nombre n'est pas atteint, le règlement numéro 553-24 sera réputé approuvé par les personnes habiles à voter.

Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 heures 30 le 29 février 2024 à la Salle du Conseil située au 750, rue Saint-Joseph à Saint-Louis.
Le règlement peut être consulté au bureau de la municipalité durant les heures d'ouverture du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 12 h 30 à 16 h.

Conditions pour être une personne habile à voter ayant le droit d'être inscrite sur la liste référendaire de l'ensemble de la municipalité :

Toute personne qui, le 5 février 2024, n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue à l'article 524 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités et remplit les conditions suivantes :
être une personne physique domiciliée dans la municipalité et être domiciliée depuis au moins 6 mois au Québec et;
être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
Tout propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes :
être propriétaire d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité depuis au moins 12 mois;
dans le cas d'une personne physique, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle.
Tout copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise qui n'est frappé d'aucune incapacité de voter et remplit les conditions suivantes : être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé dans la municipalité, depuis au moins 12 mois;
être désigné, au moyen d'une procuration signée par la majorité des personnes qui sont copropriétaires ou occupants depuis au moins 12 mois, comme celui qui a le droit de signer le registre en leur nom et d'être inscrit sur la liste référendaire, le cas échéant. Cette procuration doit avoir été produite avant ou lors de la signature du registre.
Personne morale
avoir désigné par résolution, parmi ses membres, administrateurs ou employés, une personne qui, le 5 février 2024 et au moment d'exercer ce droit, est majeure et de citoyenneté canadienne, qui n'est pas en curatelle et n'est frappée d'aucune incapacité de voter prévue par la loi.
Donné à Saint-Louis le 6 février 2024
Joscelyne Charbonneau
Directrice générale et greffière-trésorière

AVIS PUBLIC -APPEL D'OFFRES

AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE INCENDIE
RÉGIE INTERMUNICIPALE DE PROTECTION INCENDIE
LOUIS-AIMÉ-MASSUE

La Régie intermunicipale de protection icendie Louis-Aimé-Massue demande des soumissions pour l'agrandissement de la caserne incendie à Massueville pour son service de sécurité incendie.

Les soumissionnaires peuvent se procurer les documents de soumission par l'intermédiaire du système électronique d'appel d'offres (SEAO) à l'adresse suivante **www.seao.ca 1806223 (numéro de l'avis 1921)** ou en téléphonant au numéro sans frais 1 866 669-7326. L'obtention des documents est sujette à la tarification de cet organisme.

La Régie n'encourt aucune responsabilité du fait que les avis écrits ou documents quelconques véhiculés par le système électronique soient incomplets ou comportent quelque erreur ou omission que ce soit. En conséquence, tout soumissionnaire doit s'assurer, avant de soumissionner, d'obtenir tous les documents reliés à cet appel d'offres.

Les soumissions scellées doivent être déposées au Bureau de Un à Un Architectes situé au 180, rue Saint-Damase, suite 102, Drummondville (Québec) J28 6G9 **avant le 29 février 2024 à 15 h**. Les heures d'ouverture de l'endroit de réception sont de 8 h 00 à 17 h 00 du lundi au jeudi et de 8 h 00 à 12 h 00 le vendredi.

Les soumissions seront ouvertes publiquement au même endroit le 29 février 2024, **à 15 h 01**.

Pour toute information en lien avec cet appel d'offres, veuillez communiquer avec la responsable Mme Guylaine Lapierre aux coordonnées suivantes

Mme Guylaine Lapierre
Directrice générale et greffière-trésorière
Régie intermunicipale de protection incendie
Louis-Aimé-Massue
Courriel : direction@ripilam.ca

La Régie ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des offres reçues. Elle se réserve également le droit de les accepter en tout ou en partie si le projet s'y prête et si la formule de soumission le prévoit.

FAIT ET DONNÉ à Saint-Louis, le 5 février 2024

Guylaine Lapierre
Directrice générale et greffière-trésorière

236720

PERMIS ET RÈGLEMENTS

Mot de l'inspecteur en bâtiment et en environnement

Mon maître est propre, ma Municipalité aussi : il est important de ramasser les excréments de son chien!

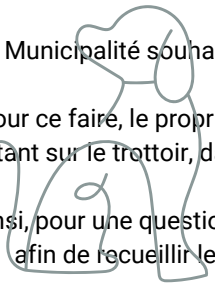

La Municipalité souhaite rappeler aux propriétaires de chiens l'importance de ramasser les excréments de leur animal, afin de maintenir un environnement propre et harmonieux pour tous.

Pour ce faire, le propriétaire d'un chien doit se prémunir des éléments essentiels pour ramasser les excréments que l'animal génère, et ce, tant sur le trottoir, dans les espaces publics que sur les terrains privés. Tout gardien doit nettoyer immédiatement les matières fécales produites par le chien sur toute propriété et en disposer d'une manière hygiénique.

Ainsi, pour une question de gros bon sens, de respect, de fierté, de propreté et d'hygiène, il importe de se prémunir des articles nécessaires, afin de recueillir les matières fécales de son animal, par respect pour les voisins, pour les enfants, pour les citoyens et les visiteurs.

Merci de votre collaboration!

PERMIS DE BRÛLAGE

La Municipalité de Saint-Louis rappelle que les permis de brûlage, pour feux à ciel ouvert en zone d'urbanisation, sont obligatoires et GRATUITS. Vous devez communiquer avec M. Jacques Mathieu au 450-788-2413 pour obtenir votre permis.

Notez que si vous effectuez un feu sans permis et que cela occasionne le déplacement des pompiers, un constat d'infraction pourrait vous être remis.

ABRI TEMPORAIRE

La municipalité de Saint-Louis tient à aviser ses citoyens que les abris d'auto temporaires sont autorisés du 15 octobre 2023 au 15 mai 2024.

ARTICLE 17 G-200 - DÉPÔT DE NEIGE, GLACE, SABLE, TERRE OU OBJET QUELCONQUE

Il est interdit à toute personne, à l'exception des officiers ou commettants municipaux, de jeter, déposer, lancer ou de permettre que soit jeté, déposé ou lancé de la neige, de la glace, du sable, de la terre, du gazon, des branches, des détritus, des déchets, du fumier ou tout objet quelconque **sur un terrain privé ou sur la voie publique ou dans un endroit public, y compris les terrains appartenant à la municipalité**, sans avoir préalablement obtenu la permission du propriétaire de l'endroit.

Serge Vaillancourt
Inspecteur en bâtiment et en environnement
788-2631, poste 2003
permis@saint-louis.ca

Mardi et mercredi de 8 h à 15 h 30

VOUS VOULEZ CONTRIBUER AUTREMENT ?

La belle à découvrir 150e 1875-2025 Saint-Louis

APPORTEZ VOS CANNETTES VIDES DANS UN SAC AU:

BUREAU MUNICIPAL
750, RUE SAINT-JOSEPH

150 fois MERCI!

Responsable M. Jean Sioui
Comité du 150e

BIBLIOTHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
750, rue St-Joseph
450-788-2631 poste 2008

Bibliothèque municipale de Saint-Louis
Heures d'ouverture
les dimanches de 10h à 11h30

ROMAN

ROMAN JEUNESSE

ALBUM JEUNESSE

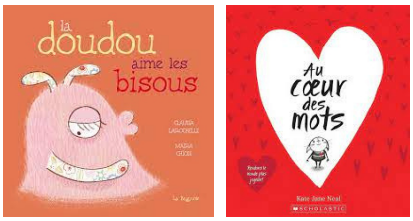

MAGAZINE

ROMAN POLICIER

BD JEUNESSE

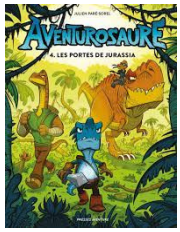

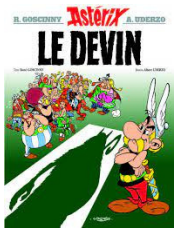

DOCUMENTAIRE JEUNESSE

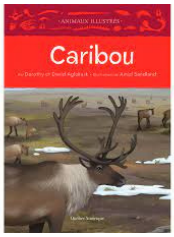

DOCUMENTAIRE ADULTE

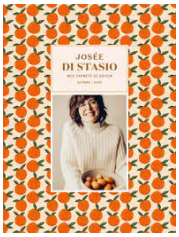

ISABELLE, NATHALIE ET NOA

PATINOIRE OUVERTE

La patinoire est ouverte
tous les jours
de 8h à 22h

Le local des patineurs est situé à l'arrière du centre.

Nous vous invitons à venir patiner en grand nombre !

Centre récréatif de Saint-Louis
100, rue Messier

COMMISSION DES LOISIRS DE SAINT-LOUIS
100, RUE MESSIER
450-788-2742

LOISIRS

A D M I N I S T R A T E U R S

Lucie Latour **450-888-5155** **Présidente**	**Frédéric Falardeau** **450-502-0022** **Administrateur**
Geneviève Ste-Marie **450-501-0062** **Vice-Présidente**	**Marcel Lavallée** **450-788-2301** **Administrateur**
Simon Claing **450-888-5146** **Administrateur**	**Lyne Labelle** **450-788-2365** **Secrétaire-trésorière**

Place disponible
Joins toi à notre équipe
Bénévole-toi !

Jacques Mathieu **450-788-2413** **Conseiller municipal**	**Jean-Pierre Arpin** **450-788-2726** **Conseiller municipal**

Prochaine assemblée LUNDI 26 FÉVRIER 2024 à19H30 - ÉLECTIONS

FADOQ

Bienvenue aux membres de la FADOQ
les mardis apès-midi
de midi à 17 heures pour les activités
(cartes, bingo et pétanque)

Brunch Âge d'Or

Le brunch du Club de l'Age d'Or aura lieu
dimanche 10 mars 2024

Le coût du repas est de $12.00 pour les 13 ans et plus , 7ans à 12 ans $6.00 et 6 ans et moins gratuit .
De 10h à midi, au Centre récréatif de Saint-Louis.

Bienvenue à tous,
Club Fadoq de Saint-Louis

Inscriptions pour le camp de jour 2024

La municipalité de Saint-Louis t'offre la possibilité de t'amuser tout l'été en t'inscrivant au camp de jour pour l'été 2024. Plusieurs activités s'offriront à toi tout au long de la saison estivale afin de te divertir durant les vacances.

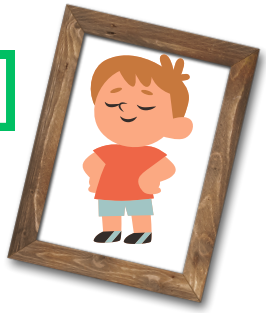

Tu devras aussi nous emmener une photo de toi avec ton inscription

Âge requis: Enfants de 5 et 12 ans

Coût: $295 pour le premier enfant et $280 pour le deuxième et ainsi de suite

Coût non-résident: Le coût fixé pour le camp de jour est de $450 par enfant

Émettre votre chèque à l'ordre de: La Municipalité de Saint-Louis ou payable par débit-Interac au Bureau Municipal - AUCUN ARGENT COMPTANT

Date du camp de jour: Du 25 juin au 9 août 2024

Horaire: De 9h00 à 16h00

Service de garde

Le service sera ouvert de 7:00 à 9:00 am et de 16h00 à 18h00 pm au coût de 2$ / heure par enfant. En cas de retard, une pénalité de $5 par 15 minutes entamées sera chargée aux parents.

Inscriptions:

Au Bureau Municipal
750, rue St-Joseph
le 20 mars 2024
de 13h00 à 16h30
et de 18h30 à 20h00

SOUPER CABANE À SUCRE

Pour l'achat des billets: Veuillez communiquer avec un membre de la Commission des loisirs

CHASSE AUX COCOS

PLAN DE VISIBILITÉ POUR NOS COMMANDITAIRES

En vous associant avec nous, vous contribuez à offrir à nos citoyens des activités diversifiées de qualité, et ce, tout en rayonnant au sein de la communauté Saint Louisienne et en faisant connaître vos services et vos produits.

La belle à découvrir
150e
1875-2025
Saint-Louis

PLAN BRONZE

100$

· Partenaire d'un (1) des événements du 150e cités au choix du donateur;
· Logo et/ou mention en tant que commanditaire sur les éléments visuels (affiches, publications Facebook et autres);
· Une (1) publicité gratuite dans le journal L'Écho 2025 et site Internet "Section Partenaires du 150e" - Format carte d'affaire;

PLAN ARGENT

250$

· Partenaire de trois (3) des événements du 150e cités au choix du donateur;
· Logo et/ou mention en tant que commanditaire sur les éléments visuels (affiches, publications Facebook et autres);
· Six publicités (6) gratuites dans le journal L'Écho 2025 et site Internet "Section Partenaires du150e" - Format carte d'affaire;

PLAN OR

350$

· Partenaire de cinq (5) des événements du 150e cité au choix du donateur;
· Logo et/ou mention en tant que commanditaire sur les éléments visuels (affiches, publications Facebook et autres);
· Neuf publicités (9) gratuites dans le journal L'Écho 2025 et site Internet "Section Partenaires du 150e" - Format carte d'affaire;

PLAN DIAMANT

500$ et +

· **Partenaire total de tous les événements du 150e;**
· Logo et/ou mention en tant que commanditaire sur les éléments visuels (affiches, publications Facebook et autres);
· Douze (12) mois de publicités gratuites dans le journal L'Écho 2025 et site Internet "Section Partenaires du 150e" - Format carte d'affaire;

150 fois MERCI!

POUR INFORMATION : Marc Lavoie, Président du Comité du 150e
collectionneur1960@gmail.com

FÉLICITATIONS

Félicitations! à la Ferme Valrick, qui a reçu samedi 13 janvier 2024, le titre de Maître-éleveur 2023. Ce titre est la plus haute reconnaissance décernée par Holstein Canada, aux éleveurs dont l'élevage se démarque selon des critères précis de conformation, de production, de santé et de longévité.

Cette réalisation témoigne de l'excellence du travail, du dévouement et des performances exceptionnelles de la Ferme Valrick.

ACCEPTÉES OU REFUSÉES ?

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

Collecte des matières organiques

Matières acceptées et refusées dans le bac de matières organiques

Exemples de matières acceptées

Résidus de cuisine :
Fruits et légumes (entiers, pelures, cœurs, épis, etc.), grains de café, filtres en papier, sachets de thé, pain, gâteaux, biscuits, pâtes, viandes, volailles, poissons et fruits de mer CUITS, produits laitiers, coquilles d'œuf, etc.

Résidus verts :
Gazon, petites branches , feuilles mortes, fleurs, et autres résidus de jardinage

Autres matières organiques :
Papier ou carton très souillé d'aliments

Exemples de matières refusées

Plastique (même portant la mention compostable ou biodégradable), papier et carton non souillé, papier ciré, papier d'aluminium, papier parchemin, styromousse, , tous matériaux de construction, serviettes sanitaires, tampons, sac d'aspirateur et son contenu, bouchons de liège, verre, métaux, déchets, graisse, huile, peinture et tout autre produit domestique dangereux, mégots de cigarette et tout autre produit pouvant générer ou alimenter la combustion, etc.

Astuces pour l'utilisation du bac brun

-Emballer les matières dans du papier journal et déposer un journal dans le fond du bac

-Entreposer le bac à l'ombre entre les collectes

-Au besoin, nettoyer sommairement le bac avec un jet d'eau

-Placer un grand sac à feuilles en papier dans le bac pour éviter que la matière reste collée aux parois en hiver

-Éviter d'y jeter de la viande crue

Les bacs de collecte de matières organiques **sont levés une fois par semaine, d'avril à novembre, et une fois par mois les quatre autres mois de l'année, entre 7 h et 19 h.**
Considérant que les heures de collectes peuvent varier pour de nombreuses raisons, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, en fin de journée la veille de la collecte ou le matin de la celle-ci avant 7h.

Le jour de collecte de votre secteur est le _____ .

Concernant la collecte des matières organiques offerte aux entreprises, seuls les bacs bruns portant le logo de la Régie sont acceptés. Ceux-ci sont et demeurent la propriété de la municipalité.
Quant aux collectes résidentielles, il est recommandé de se référer au site internet de la Régie mentionné ci-dessous.

Pour toutes informations ou besoin d'accompagnement, contacter la **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** au **450 774-2350** ou visiter le **www.riam.quebec**

MIEUX TRIER C'EST MIEUX RECYCLER!

RÉGIE INTERMUNICIPALE d'Acton et des Maskoutains

Collecte des matières recyclables

Matières acceptées et refusées dans le bac de recyclage

Emballages et imprimés de papier et carton

Exemples de matières acceptées

Journaux, revues, papier à main, carton de lait, boîte de jus Tetra Pak (sans paille), boîte de pizza même légèrement souillée, etc.

Exemples de matières refusées

Mouchoirs, essuie-tout souillés, serviettes de tables, papier parchemin ou ciré, plastifié ou de cellophane, boîte de pizza très souillée, carton recouvert d'une membrane plastifiée, etc.

Contenants de verre

Exemples de matières acceptées

Bouteille de boisson et pot de confiture, sauce, etc. même s'ils sont cassés

Exemples de matières refusées

Vaisselle, pyrex, poterie, porcelaine, cristal, céramique, miroir, lunettes, néon, ampoule, etc.

Contenants et emballages de métal

Exemples de matières acceptées

Boîtes de conserve, canettes, papier d'aluminium même sale (en faire une boulette), assiettes d'aluminium, etc.

Exemples de matières refusées

Objets métalliques qui ne sont pas des contenants, emballage de tablette de chocolat, piles, bombes aérosols, etc.

Contenants et emballages de plastique

Exemples de matières acceptées

Contenants identifiés d'un des symboles

1 PET 2 PEHD 3 PVC 4 PEBD 5 PP 6 AUTRE

Bouteilles d'eau, de yogourt à boire, contenant de margarine, sacs de plastiques extensibles et pellicules de type Saran wrap, etc.

Exemples de matières refusées

Articles de plastique sans logo de recyclage, matières avec le logo , paille, verre, ustensiles de plastique, petit contenant de yogourt individuel, contenants ou assiettes de styromousse, emballages de collations, de bonbons, sacs d'emballages de biscuits, etc.

Les bacs de collecte de matières recyclables sont **levés une fois aux deux semaines, entre 7 h et 19 h.**
Considérant que les heures de collectes peuvent varier pour de nombreuses raisons, il est recommandé de placer les bacs en bordure de la voie publique ou lorsqu'il y a un trottoir, en bordure de celui-ci, en fin de journée la veille de la collecte ou le matin de la celle-ci avant 7h.

Le jour de collecte de votre secteur est le _____ .

Seuls les bacs portant le logo de la Régie sont acceptés et ils sont la propriété de la municipalité.

Pour toutes informations ou besoin d'accompagnement, contacter la **Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains** au **450 774-2350** ou visiter le **www.riam.quebec**

CALENDRIER

FÉVRIER 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
				1	2	3
4 Bibliothèque de 10h à 11h30	5 Conseil Municipal	6	7	8	9	10 POKER
11 BRUNCH Bibliothèque de 10h à 11h30	12	13	14	15	16	17
18 Bibliothèque de 10h à 11h30	19	20	21	22	23	24
25 Bibliothèque de 10h à 11h30	26	27	28	29		

MARS 2024

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3 Bibliothèque de 10h à 11h30	4 Conseil Municipal	5	6	7	8	9
10 BRUNCH Bibliothèque de 10h à 11h30	11	12	13	14	15	16
17 Bibliothèque de 10h à 11h30	18	19	20	21	22	23 Souper cabane à sucre
24 Bibliothèque de 10h à 11h30	25	26	27	28	29	30 Chasse aux cocos
31						

***Le 20 mars 2024: inscription pour le camp de jour**

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

INSCRIPTION DES NOUVEAUX ÉLÈVES

Année scolaire 2024-2025

Du 19 février au 1er mars 2024

Programme Passe-Partout

Pour les enfants qui auront 4 ans
avant le 1er octobre 2024

Maternelle 4 ans et 5 ans

Pour les enfants qui auront 4 ans ou 5 ans
avant le 1er octobre 2024

Tous les détails au

www.csssh.gouv.qc.ca

OFFRE D'EMPLOI

Réseau Internet Maskoutain
Notre réseau Haute Vitesse

APPEL DE CANDIDATURES

POSTES AU SEIN DU COLLÈGE ÉLECTORAL DES CITOYENS
DE RÉSEAU INTERNET MASKOUTAIN

Réseau Internet Maskoutain est présentement à la recherche de représentants citoyens résidants sur le territoire de la MRC des Maskoutains ou représentant un commerce, une industrie ou tout autre type d'entreprise ayant une place d'affaires sur le territoire de la MRC des Maskoutains et intéressés à siéger au collège électoral des citoyens.

Réseau Internet Maskoutain est un organisme à but non lucratif regroupant des personnes qui s'intéressent à la mise en œuvre et à l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet pour la clientèle résidentielle et commerciale sur le territoire de la MRC des Maskoutains. Cet organisme assure aussi un rôle de veille en ce qui a trait à l'accès et à la qualité du service Internet haute vitesse sur l'ensemble du territoire visé.

Réseau Internet Maskoutain tient son Assemblée générale une fois par année en mai, au siège social de la MRC des Maskoutains. Différents collèges électoraux y sont représentés dont le collège des citoyens représentant 6 membres désignés par une assemblée des citoyens.

Si vous possédez un intérêt pour la mise en œuvre et l'entretien d'un réseau de télécommunication haute vitesse Internet, êtes capable de faire preuve d'objectivité et êtes en mesure de travailler en concertation, nous vous invitons à soumettre votre candidature, au plus tard le 8 mars 2024, à 12 h, à l'adresse suivante : Réseau Internet Maskoutain, à l'attention de madame Mélanie Boucher, secrétaire corporative, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe, Québec, J2S 5C6 ou, par courriel, à info@mrcdesmaskoutains.ca.

Communiqué
Pour diffusion immédiate

16e édition de la Bourse agricole

Les lauréats sont dévoilés

Saint-Hyacinthe, le 13 décembre 2023 – À l'occasion de la 16e édition de la Bourse agricole de la grande région de Saint-Hyacinthe, la MRC des Maskoutains a dévoilé aujourd'hui le nom des lauréats pour l'année 2023. Il s'agit de Jérémie Leclerc et Jessika Huot, de la Ferme Porchoc et de Cynthia Pigeon et Michaël Tougas, de la Ferme La Rosace. Chacun recevra un montant de 10 000 $ pour concrétiser le projet soumis dans le cadre de cet appel de candidatures.

« C'est une grande joie, chaque année et en compagnie de nos précieux partenaires, de remettre les bourses agricoles à la relève. Les personnes récompensées obtiennent une belle visibilité et elles développent leur réseau de contacts, tout en profitant de l'effet levier de la Bourse sur leur entreprise. Cette année, nos gagnants sont des passionnés d'agriculture qui ont fait le pari d'en vivre à temps plein. Nous les félicitons », a indiqué M. Daniel Paquette, préfet suppléant de la MRC des Maskoutains.

« À la Fondation Agria, notre devise c'est : **a**pprendre, **g**randir, **r**éaliser et **i**nnover vers l'**a**venir. Nous sommes fiers d'encourager l'essor de la relève agricole en lui donnant les moyens et les outils pour se qualifier et se motiver, tout en favorisant une agriculture durable qui se préoccupe des besoins des générations futures », a mentionné pour sa part M. Serge Lefebvre, président de la Fondation Agria.

La MRC tient à remercier les membres du jury qui ont analysé les dossiers et pris le temps de rencontrer les sept concurrents. De nouveau cette année, le Réseau Agriconseils de la Montérégie a octroyé à tous les finalistes une formation d'une valeur de 200 $.

Les lauréats 2023

Catégorie : Multigénérationnelle, production traditionnelle; grandes exploitations hautement spécialisées; marchés domestiques et internationaux

Jérémie Leclerc et Jessika Huot / Ferme Porchoc inc. / Saint-Valérien-de-Milton
La Ferme Porchoc inc. a démarré en 2018. Elle est dirigée par Jérémie Leclerc et Jessika Huot. Au fil des ans, ces jeunes producteurs ont fait preuve de persévérance afin de réaliser leur rêve. Ils cultivent 150 acres de terre et détiennent 6100 places/porcs en location et propriété. Leur mission est d'allier leur passion pour l'agriculture et l'entrepreneuriat à leur vie familiale, en cherchant constamment à se surpasser. Depuis 2020, ils offrent un service de remplacement dans les fermes porcines pour les gens qui ont des besoins occasionnels. Également, Jérémie détient une entreprise de grandes cultures d'une superficie de 200 acres avec ses frères. La Bourse agricole aidera à l'achat d'une génératrice automatisée sur l'un de leurs sites porcins afin de répondre aux normes de bien-être animal.

Catégorie : Créneaux spécialisés ; agriculture en émergence; marché de niche et local

Cynthia Pigeon et Michaël Tougas / Ferme La Rosace / Saint-Louis
La Rosace est une ferme maraîchère en précertification biologique, située à Saint-Louis. L'attention portée par ses propriétaires aux cultures et à la santé du sol se traduit en légumes frais, savoureux et nutritifs. Questions de rentabilité, mais aussi pour créer une agriculture à échelle humaine, ils effectuent leur propre mise en marché via le marché public, les paniers, le kiosque et avec quelques restaurateurs. Voulant partager leur passion pour l'agriculture, ils sont très actifs sur les réseaux sociaux, ils éditent une infolettre et ils organisent une visite guidée annuelle pour expliquer et démontrer le travail effectué à la ferme. La Bourse agricole permettra l'achat d'une deuxième serre.

L'édition 2023 de la Bourse agricole a été rendue possible grâce à la généreuse contribution des partenaires financiers de la MRC suivants : la Fondation Agria, le Réseau Agriconseils de la Montérégie, Mme Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ), la Société d'agriculture de Saint-Hyacinthe, Desjardins entreprises, Agiska Coopérative, Financement agricole Canada, Promutuel Assurance - Bagot, la Société d'aide au développement de la collectivité – Saint-Hyacinthe/Acton, la Fédération de l'UPA de la Montérégie et les Syndicats de l'UPA de la Vallée maskoutaine et Maskoutains Nord-Est, Trouw Nutrition Canada, de même que M. Simon-Pierre Savard-Tremblay, député de Saint-Hyacinthe-Bagot et Saint-Hyacinthe Technopole.

Pour obtenir des informations sur la Bourse agricole, visiter le site Internet de la MRC ou contacter M. Steve Carrière, commissaire au développement agricole et agroalimentaire au 450 774-9000, poste 1250.

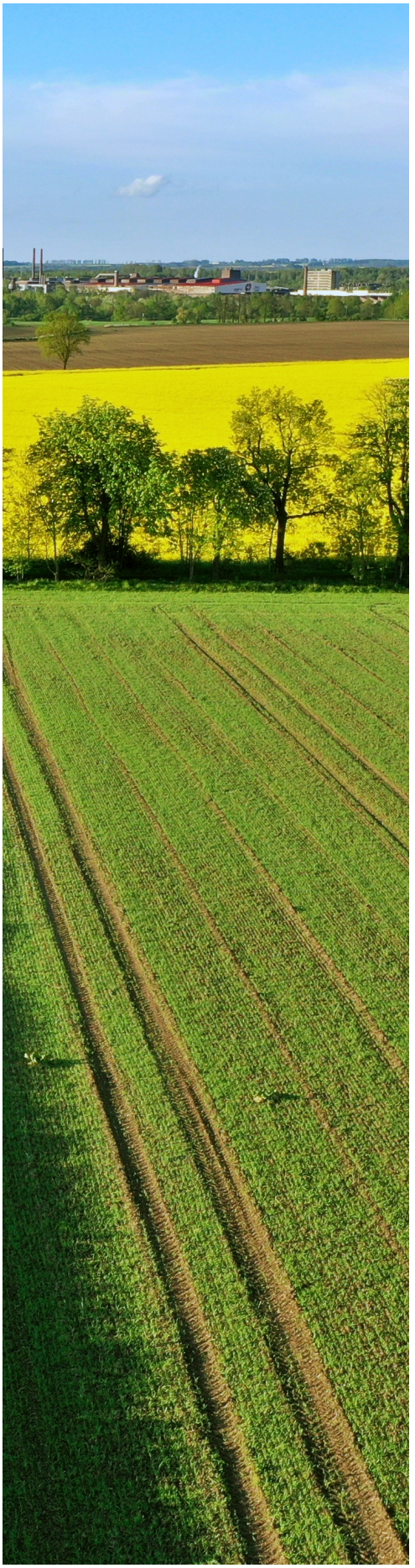

La MRC des Maskoutains offre un nouveau service à la population

Saint-Hyacinthe, le 31 janvier 2024 – La MRC des Maskoutains offre aux citoyens et aux citoyennes de son territoire un nouveau service de dimensionnement de ponceau.

« Ce projet a été initié à la suite d'une forte demande des municipalités d'encadrer adéquatement leurs citoyens dans le processus de remplacement ou de mise en place d'un nouveau ponceau, qu'il soit situé dans un fossé ou dans un cours d'eau » a précisé M. Simon Giard, préfet de la MRC des Maskoutains.

Les personnes intéressées sont invitées à contacter les professionnels de la MRC pour obtenir une soumission pour la réalisation du relevé terrain et du calcul hydraulique. Ceux-ci pourront également déterminer si des plans d'ingénieur sont requis dans le cadre des travaux à effectuer. S'ils s'avèrent nécessaires et si le citoyen le désire, l'équipe de la MRC pourra, dans un deuxième temps, concevoir les plans.

Les calculs de dimensionnement des ponceaux sont établis en tenant compte des dernières normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, dans une optique de prise en considération des changements climatiques.

La MRC des Maskoutains est la première MRC au Québec à proposer à ses citoyens ce type de service. Pour en connaître les coûts, consultez le site de la MRC à : https://www.mrcmaskoutains.qc.ca/dimensionnement-de-ponceau.

Pour plus amples renseignements, contacter M. Hamza El Gass, ing. M. Ing., chargé de projet à l'ingénierie au 450 774-3141, poste 3146 ou à : ing.ingenierie@mrcdesmaskoutains.ca.

Dimensionnement de ponceau

Le service de dimensionnement de ponceau de la MRC des Maskoutains est offert aux citoyens du territoire de la MRC depuis février 2024. Il a été mis sur pied à la suite d'une forte demande des municipalités pour encadrer adéquatement leurs citoyens dans le processus de remplacement ou de mise en place d'un nouveau ponceau, qu'il soit situé dans un fossé ou dans un cours d'eau. Les municipalités ont la responsabilité d'émettre les permis d'installation et de remplacement de ponceau.

Depuis le 24 septembre 2020, la Loi sur les ingénieurs exige que le dimensionnement d'un ponceau d'un diamètre supérieur à 1,2 m soit accompagné de plans et devis signés-scellés par un ingénieur. Sous certaines conditions, un ponceau dont le diamètre est inférieur ou égal à 1,2 m ne nécessite pas de plans et devis, toutefois, un calcul hydraulique doit confirmer le diamètre requis du ponceau. Le calcul hydraulique est également un acte réservé aux ingénieurs.

Description des services offerts

- Nous établissons les dimensions du nouveau ponceau.
  Par la suite, nous déterminons si des plans d'ingénieurs sont requis ou pas dans le cadre des travaux à effectuer.
  Coût pour la réalisation du relevé terrain et du calcul hydraulique = 879,75$

- Si des plans d'ingénieurs sont requis et si le client le désire, nous pouvons préparer les plans d'ingénieurs requis pour la construction du ponceau.
  La préparation des plans préliminaires et définitifs seront facturables à l'heure.

Les calculs de dimensionnement des ponceaux sont établis en tenant compte des dernières normes du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec, le tout dans une optique de prise en considération des changements climatiques.

La MRC des Maskoutains est la première MRC au Québec à proposer à ces citoyens ce type de service.

SARCA

Faire sa demande, avant le 1er mars!

Le 1er mars de chaque année est la date butoir au Québec pour faire une demande d'admission dans un centre de formation professionnel ou au cégep. Si vous ou votre enfant envisagez poursuivre des études post-secondaires à l'automne 2024, il est temps de passer à l'action pour l'inscription

Il est important de se préparer en vue du processus de demande d'admission afin d'avoir tout en main. Vous devez avoir votre code permanent, que vous pouvez retrouver sur vos bulletins et/ou relevés de notes. Il s'agit des 3 premières lettres de votre nom de famille et la première lettre de votre prénom suivi de 8 chiffres. Des documents peuvent être requis, comme le certificat de naissance, les bulletins et les relevés de notes. Des frais son exigés pour les demandes au cégep et dans certains centres de formation professionnel.

2e et 3e tour au cégep

Si vous avez passé tout droit ou n'êtes pas accepté dans le programme visé, soyez rassuré qu'il y a un 2e et 3e tour. Cela signifie que vous pouvez faire des demandes dans les programmes où il reste de la place au cégep après le 1er mars.

La formation professionnelle

Dans certains DEP, il est possible de faire une demande d'admission après le 1er mars lorsque le cours n'est pas complet. Également, il y a certaines formations professionnelles qui ouvrent des groupes à d'autres moments de l'année, comme en novembre ou en mars. Il est donc important de surveiller le programme qui vous intéresse afin de connaître les dates limites d'admission ainsi que le début des cours.

Osez faire appel aux services SARCA offert dans votre municipalité gratuitement. Dans les cas où vous envisagez ou vous vous questionnez sur un retour aux études, une réorientation de carrières ou toutes questions en lien avec une profession.

Audrey Gatineau
Conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@csssh.gouv.qc.ca
450 773-8401, poste 6731

SARCA Saint-Hyacinthe – Acton

Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe Québec

TEST DE DÉPISTAGE COVID-19

Tests rapides de dépistage de la COVID-19

GRATUITS

disponible au bureau municipal

Votre gouvernement

Québec

Gérez vos finances en ligne comme un champion

Services en ligne et mobiles

Faites l'acquisition de produits financiers où que vous soyez et en quelques clics seulement.

desjardins.com/accesd

Desjardins

ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

JEAN-BERNARD ÉMOND

Député de Richelieu

« Je suis là pour vous! »

BUREAU DE CIRCONSCRIPTION

50, rue du Roi, bureau 100
Sorel-Tracy (Québec) J3P 4M7
450 742-3781
jean-bernard.emond.ricl@assnat.qc.ca
jeanbernardemond.com

Entreprise S.Gaudette
RBQ : 8351-0982-26
Sylvain Gaudette
Entrepreneur Électricien
450 792-2392
info@sgaudette.com • sgaudette.com
401, 4e rang, Saint-Bernard-de-Michaudville QC J0H 1C0

Les couvre-planchers ALAIN MORIN inc.
Vente et installation
• Tapis
• Prélart
• Céramique
• Tuile
• Plancher chauffant
• Plancher bois franc
742, rue St-Édouard, St-Jude (Qc) J0H 1P0
Tél.: 450.792.2007
Fax: 450.792.2443

RESTAURANT ENTRE AMI ES
Annie Pelletier
Chantal Lamoureux
propriétaires
1384, Michaudville
St-Jude (Québec) J0H 1P0
(450) 792-3736

CLUB FADOQ M 055 INC.
MOUVEMENT DES AINÉS
SAINT-LOUIS
Président(e)

Dépanneur S.G. Bardier
Stéphane Bardier - Guylaine Laprade, Props
Station Service Pétro-T - Produits d'épicerie
Produits surgelés - Agence SAQ
Bières - Loto-Québec
Service d'échange de propane
Dépositaire du Super Radio Bingo CFNJ 99,1
948, rue Royale Massueville, Qc J0G 1K0
Tél.: 450-788-2000

Villiard SERRES & JARDINS
400, rang St-Yves
Saint-Aimé, Qc. J0G 1K0
450-788-2361
villiardserresetjardins.com
plvilliard@gmail.com

ESPACE DISPONIBLE
50$ POUR L'ANNÉE

ESPACE DISPONIBLE
50$ POUR L'ANNÉE

Affûtage MC Morin inc.

Michaël Morin
542, Rue Principale
Saint-Louis, QC, J0G 1K0

Tél. : 450-788-3222
Fax : 450-788-3112
amc.morin@hotmail.com
www.affutagemcmorin.ca

EXCAVATION RD
Roger Daigle
RBQ 8305-5251-47

- Défrichement
- Fossé
- Cours d'eau au laser
- Transport, pierre, sable
- Mini pelle avec marteau hydraulique
- Démolition de tout genre
- Déneigement
- Pelle 20 tonnes avec gros marteau
- Et beaucoup plus...

1365, rang Prescott, St-Louis (Qc) J0G 1K0 | **450.730.7993**

Isabelle Leclerc
Floricultrice
450-517-2003
Saint-Louis

ÉTAIT UN JARDIN
Ferme florale

Garage G.F. Joyal Enr.
Auto Value
Centre de Service Certifié

Gaétan Joyal

657, rue Principale
St-Louis (Québec) J0G 1K0
Tél. : 450 788.2756
garagegfjoyal@hotmail.com

- Pneus
- Freins
- Direction
- Silencieux
- Suspension
- Alignement